

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze juillet à 20h00, le conseil municipal de la commune de Valloire-sur-Cisse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la commune de Valloire-sur-Cisse, salle des fêtes, 14 place de la mairie, Chouzy-sur-Cisse, 41150 VALLOIRE-SUR-CISSE, sous la présidence de Catherine LHÉRITIER, Maire de Valloire-sur-Cisse.

Date de la convocation du conseil municipal : 12 juillet 2021

Présents :

MMES ALLION COURTOIS, COURVOISIER, LHÉRITIER, PIEDECAUSA, ROUSSEAU, SABATER et SAUPIN.

MM BLOUIN, BURNHAM, BRISSON, BRUNEAU, DELORY, DERRÉ, MARÉCHAL, TROFLEAU

Absents excusés ayant donné procuration :

- Monsieur FLEURY a donné procuration à Madame ROUSSEAU ;
- Monsieur FOUCHAULT a donné procuration à Madame LHERITIER ;
- Madame PACCHIANI a donné procuration à Madame COURTOIS ;
- Madame RYGIERT a donné procuration à Monsieur BRUNEAU ;

Absents excusés : Madame GACOIN, Messieurs GUYARD et NAVEREAU étaient absent

Secrétaire de séance : Monsieur BRISSON a été désigné comme secrétaire de séance.

I. AFFAIRES FINANCIERES

1.1 Choix des entreprises pour les travaux des sanitaires à l'école de Chouzy-sur-Cisse

En mai 2020, lorsque les écoles ont rouvert leurs portes suite à la crise sanitaire dû à la COVID 19, la commune de Valloire-sur-Cisse a constaté le manque de sanitaires que ce soit du côté maternel comme du côté élémentaire.

Actuellement il y a :

- Côté maternel, 6 cuvettes enfant, 3 urinoirs, 1 cuve, 3 auges et 1 douche.
- Côté rangement maternel, 1 WC individuel, 4 cuvettes enfant et 2 auges
- Côté rangement élémentaire, 2 WC individuels et 1 lavabo
- Côté élémentaire fille, 3 WC individuels et 3 lavabos
- Côté élémentaire garçon, 2 WC individuels, 2 urinoirs et 3 lavabos

A l'école maternelle, l'effectif est de 60 enfants et à l'école élémentaire il est de 116 enfants.

Le conseil municipal dans sa délibération du 30 avril 2021 a trouvé urgent de rénover et d'optimiser le nombre de toilettes et de points d'eau pour se laver les mains.

C'est pourquoi, une subvention DSIL – Dotation de Soutien à l'Investissement Local - a été sollicitée. A ce jour, la collectivité n'a pas d'information sur cette demande.

Les devis relatifs aux travaux ont été lancés par l'architecte retenu, Monsieur Dambrine d'OGLO, mais en vain.

Ces travaux ont été estimés par l'architecte à 171 769.62 € HT.

Après relance de la consultation par l'architecte, deux entreprises ont répondu.

Il s'agit de l'entreprise CAMUS et de l'entreprise SAITER Bâtiment.

L'entreprise CAMUS a établi un devis pour :

- Plomberie : 64 835.90 € HT
- Chauffage : 1 920.00 € HT
- Ventilation : 7296.00 € HT
- Electricité : 9327.76 € HT
- Menuiseries intérieures – cloisons doublages et plafonds : 32 196.50 € HT

L'entreprise SAITER Bâtiment a établi 3 devis pour :

- Lot 1 : Installation – gros œuvre – Démolition : 35 761.19 € HT
- Lot 2 : Menuiseries intérieures – cloisons doublages et plafonds : 50 178.50 € HT
- Lot 3 : Carrelage / Faïence / Peinture : 24 387.65 €

Soit un total de : 225 903.50 € HT.

Les travaux ne pourront commencer qu'après octroi de la subvention DSIL

La commission scolaire a émis un avis favorable à l'exécution de ces travaux et à la validation de ces devis.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, est favorable à ce que le marché de travaux soit attribué à l'entreprise CAMUS et SAITER Bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire



Catherine LHERITIER